

La Guerre

Versions officielles
Paris, 12.—Le Ministère de la Guerre, en France, a publié, hier après-midi, le communiqué officiel suivant :

"L'ennemi a déployé, hier (jeudi), une certaine activité dans la région d'Ypres. Il a dirigé contre nos lignes plusieurs attaques, dont trois furent complètement repoussées. Sur un seul point du front, les Allemands ont réussi à atteindre une de nos premières lignes de tranchées. De notre côté, nous avons continué à aller de l'avant dans la direction des lignes ennemies.

"Dans la région d'Arras et le voisinage de Jouvincourt, il s'est livré des combats d'artillerie.

"Dans l'Argonne, nous avons projeté en avant plusieurs de nos lignes de tranchées et repoussé deux attaques allemandes.

"Dans la région de Varennes, nous avons affermi nos gains des jours passés. L'artillerie allemande a été très active, mais nous n'avons subi aucune perte. Une situation semblable s'est produite sur les hauts de la Meuse. Dans la forêt de le Prêtre, nos progrès se sont continués et développés.

"Au sud de Thann, nous nous sommes emparés de la gare d'Aspach.

"Sur le reste du front, dans les Vosges, il s'est livré des combats d'artillerie."

Les combats en Pologne et en Galicie

Berlin, 12.—(Par la télégraphie sans fil à Stuyville). Le Bureau officiel d'informations annonce que la Russie refuse d'acquiescer à la suggestion du Pape Benoît XV de faire trêve aux combats pendant les semaines de Noël.

On sait que l'Allemagne avait acquiescé à cette suggestion, à condition cependant que les autres nations belligérantes en fassent autant.

La famine en Belgique

Londres, 12.—"Si personne ne vient à notre secours, Dieu sait ce que nous allons devenir", viennent de déclarer deux des principaux résidents de Blankenberghe, ville fla-

mande située sur la côte, au Comité de secours américain à Rotterdam.

Ces Belges ont été déportés à Rotterdam par les villes éprouvées de Blankenberghe, d'Heyst, de Wenduyne et

quelques autres. Comme on le voit, la famine ne cesse d'accabler les Belges martyrs.

Abonnez-vous à "Madawaska"

AVIS AUX DAMES

Je vendrai au prix coûtant tout au 11 D'ambre CHAPELLAUX & GARNITURES.

Mlle G. Emmerson, Edmondston

A VENDRE

Une juvénat. Conditions faciles. S'adresser à GEORGE RICE, Edmondston, N. B.

Venez nous voir pour : Souvenirs mortuaires, bouquets spirituels, offrandes de messes, etc., etc.



CHÉMIN DE FER TEMISCOUATA

HORAIRE depuis le 10 Novembre 1913
Express : Dép. Riv. du Loup 7.30 a. m.
Arr. Comors N. B. 12.45 p. m.
Mixte : Dép. Riv. du Loup 10.30 a. m.
Arr. Comors N. B. 8.30 p. m.
Express : Dép. Comors N. B. 3.20 p. m.
Arr. Riv. du Loup 8.30 p. m.
Mixte : Dép. Comors N. B. 7.00 p. m.
Arr. Riv. du Loup 4.20 p. m.
Service quotidien excepté les dimanches.
Correspondance à Edmondston, Jct. avenue Can. Pac. Ry. pour Woodstock, Fredericton et St-Jean N. B., Houlton, Presque Isle, Carleton Place, Fairfield, Me. Et à Riv. du Loup avec tous les trains express de l'Etat colonial Ry.
Pour plus amples informations, prospectus, etc. s'adresser à :
G. H. O'Brien, Agent général.
P. X. Bélanger, Agent général Passagers et Fret.



Synopsis of Canadian North-West Land Regulations

THIS sole head of a family, or any male over 18 years of age, holding a quarter-section of available Dominion land in Manitoba, Saskatchewan or Alberta, applicant must appear in person at the Dominion Lands Agency or Sub Agency for the District, متى by proxy may be made, at any Dominion Lands Agency (not sub Agency), on certain conditions.
Not less than six months residence upon and cultivation of the land in each of three years. A homesteader may live within one mile of his homestead on a farm of at least 30 acres, on certain conditions. A habitable house is required except where residence is performed in the vicinity.
In certain districts a homesteader in good standing may pre-empt a quarter-section of land as a homestead. Price \$3.00 per acre. Pre-emptor must reside on the land for three years after acquiring homestead patent, also so long as extra cultivation. Pre-emption patent may be obtained as soon as homestead patent is certain conditions.
A settler who has exhausted his homestead right may take a purchased homestead in certain districts. Price \$2.00 per acre. Pre-emptor must reside six months in each of three years, cultivate 20 acres and erect a homestead. The area of cultivation is subject to reduction in value of 1/2 per cent for every acre of land not cultivated for cultivation under certain conditions.
W. V. G. M. C.
By authority of the Minister of the Interior, N. B. The Government publication of this advertisement will not be paid for.—4488.

VENTE EXTRAORDINAIRE

Comme Cadeau des Fêtes

40 p. c. DE REDUCTION 40 p. c.

Du 21 au 31 du mois courant sur toutes mes lignes de marchandises

J'ai en mains un ravissant assortiment de **Manteaux, Costumes et vêtements de dessous pour Dames, jeunes Filles et Fillettes. Aussi Pardessus, Habillements, vêtements de dessous, Chapeaux de fantaisie et Casquettes de tous genres pour Hommes, Garçons et Enfants, que je vendrai sans réserve du 21 au dernier de l'année.**

Mesdames et Messieurs, je profite de cette circonstance pour vous remercier du patronage que vous m'avez généreusement accordé dans le passé, et vous invite de profiter du grand sacrifice que j'ai décidé de m'imposer avant de terminer l'année 1914.

Venez en foule constater ma sincérité

VENEZ ! VENEZ !! VENEZ !!

CHEZ JOS. MOSCOVICZ

Edmondston, N. B.

SOUVENIR DE FAMILLE

Important Registre Familial

Prix : l'exemplaire, 10c.
Le cent : \$8.00

S'adresser à l'auteur
Rev. E. P. Chouinard
St-Paul de la Croix
Comté Temiscouata P. Q.

n. 5-6 m

Une Occasion

Un bel harmonium à vendre à sacrifice.
Prix très bas et conditions faciles.
S'adresser à Mlle Annie Hart, chez M. Paul Berné.

Annoncez dans Le Madawaska

POUR VOS

IMPRESSIONS COMMERCIALES

Adressez-vous à l'imprimerie "LE MADAWASKA"

Travail Rapide et Soigné.

DEMANDEZ NOS PRIX

Abonnez-vous au "MADAWASKA"